

Vers la fin des éoliennes en Beauce ?

05/01/2016 05:21



Twitter

G+1 0

L'association Tempête en Beauce qui lutte depuis des années contre l'implantation des éoliennes se félicite de la décision de la cour administrative d'appel de Nantes. En effet, celle-ci a rendu, fin décembre, sa décision concernant l'installation d'un parc de onze éoliennes sur les communes de la Chapelle-Saint-Martin en plaine et de Villexanton. L'arrêté de la cour d'appel intervient au bout de cinq années de procédures et, déboute en appel le recours de la société VSB énergies nouvelles contre la décision du préfet de Région.

Il reste une dernière possibilité à VSB : le recours en cassation devant le Conseil d'État. Pour les responsables de Tempête en Beauce : « C'est un succès. Au bout de cinq ans de démarches le Père Noël vient de nous faire un très beau cadeau. »